



La visite de mi-carrière

PRÉVENTION
de la
DÉSINSERTION
PROFESSIONNELLE

La visite de mi-carrière, pour quoi faire ?

Faire bénéficier

le travailleur, entre sa 43^{ème} et sa 45^{ème} année, d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de la santé au travail sur son état de santé et son poste de travail, afin de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé.

Évaluer

les éventuels risques de désinsertion professionnelle, en prenant en compte l'évolution prévisible de ses capacités en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé.

Sensibiliser

le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

Qui est concerné par la visite de mi-carrière ?

Tout travailleur, entre ses 43 et 45 ans, ou a une échéance déterminée par accord de branche.

La visite de mi-carrière, comment ça se passe ?

Un examen médical entre 43 et 45 ans

Il appartient à l'employeur de solliciter le rendez-vous. Elle peut également être demandée par le salarié. Cet examen médical peut être anticipé et organisé conjointement avec une autre visite médicale, lorsque le travailleur doit être examiné par le médecin du travail durant cette période. L'infirmier en santé au travail peut aussi intervenir en recueillant des informations en amont de la visite.

Quand l'examen est assuré par l'infirmier, celui-ci réoriente le travailleur vers le médecin du travail si nécessaire, et notamment en vue d'un éventuel aménagement de poste.

Des mesures adaptées

Le médecin du travail peut proposer, en cas de besoin, par écrit et après échange avec le travailleur et l'employeur, des mesures adaptées : aménagement du poste de travail, aménagement du temps de travail, etc. À la demande du travailleur concerné, le référent handicap quand il existe, participe à ces échanges (légalement, ce dernier doit être désigné dans toute entreprise d'au moins 250 salariés) ; il est alors tenu à une obligation de discrétion à l'égard des informations à caractère personnel qu'il est amené à connaître.





La visite de mi-carrière

Nos centres médicaux

Votre service de prévention et santé au travail
des équipes et des moyens près de chez vous



Amiens –Siège Social

77 rue Debaussaux / Quai Charles Tellier
CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1
Tél: 03 22 54 58 00

Somme Ouest	Somme Nord-Est	Amiens Métropole	Somme Sud-Est
Abbeville Rue Ventôse ZAC des Deux Vallées 80100 ABBEVILLE Tél : 03 22 24 04 45	Péronne 19 rue Saint-Jean – BP 10202 80205 PERONNE CEDEX Tél : 03 22 84 19 40	Espace Industriel Nord 68 rue de Poulainville 80080 AMIENS Tél : 03 22 44 11 94	Roye 3 rue de Montdidier – BP 30024 80700 ROYE Tél : 03 22 87 07 86
Beaucamps-le-Vieux Centre Social Secrétariat assuré par le centre de Dury 10 rue Pierre Gaudefroy 80430 BEAUCAMPS- LE- VIEUX	Albert 2 rue d'Aveluy – BP 40049 80302 ALBERT CEDEX Tél : 03 22 75 21 55	Boves Cité des Métiers – RD 935 Boulevard Michel Strogoff 80440 BOVES Tél : 03 2 47 01 40	Ham 11 rue du Grenier à Sel 80400 HAM Tél : 03 23 81 11 81
Somme Nord	Chaulnes 46 rue Aristide Briand 80320 CHAULNES Tél : 03 22 83 97 58	Dury Chemin rural de la Croix Blanche Centre Oasis – Bât les Tulipiers 80480 DURY Tél : 03 22 47 84 70	Moreuil 37 rue du 8 août 1918 80110 MOREUIL Tél : 03 22 54 08 31
Doullens 13 boulevard Ernest Dehée 80600 DOULLENS Tél : 03 22 77 29 68	Corbie Centre Hospitalier Rue Gambetta 80800 CORBIE Tél : 03 22 96 87 97		Nesle 28 rue de la Vierge 80190 NESLE Tél : 03 22 88 37 40
Flixecourt Centre Médical Secrétariat assuré par le siège Rue de la Calèche 80420 FLIXECOURT Tél : 03 22 54 58 00			

47 cabinets médicaux répartis sur 16 sites du département
centre mobile équipé d'un cabinet médical pour assurer la proximité

www.asmis.net

